



PB/EM – N° 2022/081

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-216901009-20220929-2022\_081-DE

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Publiée sur le site internet de la Commune le : 6 octobre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 26

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Adélia TEOLI

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - BERMOND – EMERY - BENATMANE - SABRAN-LACROIX GAREL - BAILLY – TEOLI - RANCHIN - SALAZAR – MARCHETTI ALLARD-BRETON – SANLAVILLE – OUANICH - JACQUET - DIGIER VERILHAC -

Membres absents excusés : Mme TABERLET : pouvoir remis à Mme MERCIER - Mme MERLE : pouvoir remis à Mme FREYER M. MOCHET : pouvoir remis à M. DARCY –

**Objet : Créations et suppressions de postes - modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre de l'évolution de leur carrière, certains agents de notre Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, De plus, compte tenu des besoins de la Collectivité, il convient d'adapter le tableau des effectifs en procédant à plusieurs créations et suppressions de postes.

Pour des raisons administratives, les postes nécessaires aux évolutions des agents sont créés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, et les postes libérés par ces derniers supprimés à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

222

**SUR PROPOSITION DU MAIRE**

**APRES AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE, BIENS COMMUNAUX**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

- d'un poste d'adjoint d'animation,
- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'agent de maîtrise,
- d'un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'ingénieur,
- d'un poste d'attaché principal.

**PRECISE** que ces emplois sont à temps complet (1607 heures sur la base de l'année civile).

**DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>.

**DECIDE** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 :

- d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 26/35<sup>ème</sup>,
- d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 20.5/35<sup>ème</sup>,
- d'un poste d'adjoint d'animation,
- d'un poste d'agent social,
- d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'animateur en contrat de droit public à durée indéterminée,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- d'un poste d'adjoint administratif,
- d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- d'un poste d'attaché.

**DIT** que le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

**DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 012 « charges de personnel » du Budget de la Commune.